ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nanoparticules et principe de précaution

Question écrite n° 27208

Texte de la question

Mme Aude Luquet interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'utilisation croissante des nanoparticules. On en trouve dans de nombreux produits de consommation courante, notamment alimentaires et cosmétiques. Si le nano-dioxyde de titane a vu son utilisation dans les aliments suspendue, il n'en reste pas moins que d'autres substances inquiètent face au manque de recherche et de données. Récemment, le comité de la prévention et de la précaution a rendu un rapport appelant les pouvoirs publics à plus de prudence en préconisant une plus large application du principe de précaution. Ainsi, elle l'interroge sur l'état de la recherche sur les nanoparticules et sur l'opportunité de mettre en place une autorisation préalable à leur mise sur le marché en évaluant le rapport bénéfice-risque.

Données clés

Auteur : Mme Aude Luquet
Circonscription : Seine-et-Marne (1re circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27208
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mars 2020, page 1644
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)